Interpellation concernant la disparition possible du Fonds suisse pour le paysage

Le Conseil fédéral se prononce contre le renouvellement du Fonds suisse pour le paysage (FSP). Il s'oppose ainsi à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) qui souhaite que le fonds, doté de 50 millions de francs, soit reconduit pour 10 ans.

Le FSP a été créé en 1991 à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération. Il aide à conserver et, le cas échéant, à rétablir les paysages hérités du passé avec leurs modes de culture traditionnels, leurs biens culturels et leurs paysages naturels.

Dans le canton de Vaud il a contribué entre autres au démarrage du projet de Parc jurassien vaudois, à la préservation des narcisses sur la Riviera, à l'enterrement d'une ligne électrique à la Vallée de Joux, à la reconstruction de murs en pierres sèches dans le Jura et dans les Préalpes, à la réfection de toits en tavillons, à la revitalisation d'une réserve naturelle dans la région de Vallamand etc.

Le CF reconnaît l'importante contribution du FSP à la préservation et à l'entretien des paysages ruraux. Il salue sa méthode de travail, basée sur le volontariat et la prise en charge des projets par des acteurs locaux. Il souligne que les fonds alloués ont toujours induit un effet multiplicateur et permis à plusieurs reprises la réalisation de projets de conservation du paysage. Malgré cela il ne veut plus l'alimenter et ce pour des raisons d'économies structurelles.

J'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Combien de projets vaudois ont bénéficié de ce fond ces 10 dernières années. Quels ont été les montants mis par le Fonds suisse pour le paysage et en quelle proportion?

Si ce fond venait à n'être plus alimenté, quelles en seraient les conséquences pour le

canton. Quels projets seraient mis en péril?

- Quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport à cette volonté du Conseil fédéral ? Envisage-t-il de réagir officiellement ? Envisage-t-il d'en parler aux parlementaires vaudois, à ses deux lobbyistes au Parlement fédéral ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Samon de Value

Grand Conseil - Secrétariat général Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 10.11.09

09 - INT_298

La Tour-de-Peilz, le 10 novembre 2010

Olivier Epars

Ne sochait nes deur looner